

Fiches actions



BASSIN DE L'ODON
2026-2028

Porteur de la démarche



P.R.P.D.E.



Autres maîtres d'ouvrage d'actions



Structures membres du syndicat du bassin de l'Oudon



SOMMAIRE

An 1 - SAGE

An 2 - ATEAU

TR 1 - Foncier

TR 2 - Aménager les bassins versants

SC 1 - Sensibiliser et communiquer

LIFE - Revers'Eau Chéran

GQ 1 - PTGE

GQ 2 - Améliorer les sols pour plus de résilience

IN 1 - Réduire la vulnérabilité aux inondations

MA 1 - Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau

MA 2 - Restaurer la continuité écologique sur un bassin versant

MA 3 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

MA 5 - Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides

MA 6 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

MA 7 - Gérer les embâcles et entretenir les ripisylves

MA 8 - Se désengager de l'exploitation des ouvrages hydrauliques

ES 1 - Surveiller la qualité et la quantité de l'eau et des milieux

QT 1 - Action agricole territoriale sur l'aire du captage prioritaire de Segré

QT 2 - Action agricole captages souterrains et zones d'actions prioritaires

QT 3 - Protéger et étudier la ressource en Eau potable

QT 4 - Bocage

Enjeu AELB	G - La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale						
Objectif stratégique AELB	G3 - Accompagner les gouvernances locales et structurer la maîtrise d'ouvrage					G4 - Mettre en œuvre les stratégies de territoire	
Fiche n°	An 1 - SAGE						
Type d'actions	Etude	Animation					

Maître(s) d'ouvrage(s)	Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Oudon (CLE)					
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon					
Situation actuelle - constat	Le SAGE du bassin de l'Oudon est actuellement en cours de révision. Cette démarche est assurée activement par la C.L.E. et sa cellule d'animation en lien avec tous les acteurs du territoire. A noter que la CLE est portée par le Syndicat du bassin de l'Oudon. Cette situation facilite la cohérence et l'efficacité. Il y a ainsi un lien étroit entre la planification et le volet opérationnel. Conformément au 12è programme de l'AELB, l'articulation entre le SAGE, la feuille de route de la CLE et la stratégie de l'AT'eau est renforcée.					
Descriptif de l'action	Conformément aux orientations de feuille de route, l'équipe d'animation comprendra les éléments suivants : - Coordination générale : 0,70 ETP (dont animation CLE en 2026) - Animation CLE : 0,50 ETP (à partir de 2027) - Gestion quantitative PTGE/ évaluation : 0,50 ETP - Communication/SIG : 0,75 ETP - Secrétariat : 1,00 ETP Dans le cadre de la révision du SAGE, il est prévu de mettre en oeuvre la concertation préalable et la consultation du public. Dans un souci d'efficacité, il conviendra également de moderniser le système d'évaluation. La CLE assurera aussi l'administration des bases de données SIG et de SYSMA.					

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans	<i>Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge</i>
	Nombre d'ETP	CLE				3,45 ETP	
	Nombre de réunion de la CLE	CLE	2	2	2	6	

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Concertation préalable et consultation du public	CLE	TTC	0 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Révison du SAGE - volet indicateur	CLE	TTC	0 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	0%	30%	0%	0%	0%	30%
	Administration des bases de données SIG et SYSMA	CLE	TTC	3 000 €	3 000 €	8 000 €	14 000 €	0%	30%	0%	0%	0%	30%
	Bilan annuel SAGE	CLE	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Equipe SAGE	CLE	TTC	260 000 €	270 000 €	270 000 €	800 000 €	70%	0%	0%	0%	7%	77%
	Total annuel			263 000 €	318 000 €	323 000 €							
	Total par accord de territoire			904 000 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	0 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	0 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	3 000 €	48 000 €	53 000 €	104 000 €	900 €	14 400 €	15 900 €	31 200 €	
	Département de la Mayenne	0%									
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Région des Pays de la Loire	7%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions de mise en œuvre : Actions réalisées sous réserves des financements Résultats attendus : SAGE révisé et accord de territoire mis en œuvre
--	--

Enjeu AELB	G - La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d’une gouvernance locale												
Objectif stratégique AELB	G3 - Accompagner les gouvernances locales et structurer la maîtrise d'ouvrage						G4 - Mettre en œuvre les stratégies de territoire						
Fiche n°	An 2 - ATEAU												
Type d'actions	Animation		Etude										
Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)		Tous les maîtres d'ouvrages										
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon												
Situation actuelle - constat	L'évaluation du CTEAU 2020/2025 a mis en avant le fait que le objectifs ont été atteints avec un taux de réalisation de 88 %. Ces résultats sont notamment le fruit du travail d'une équipe d'animation bien dimensionnée, stable et expérimentée. Dans le cadre de l'AT'EAU, il est proposé de maintenir le nombre d'ETP mais de faire évoluer l'équipe pour répondre à la transversalité des enjeux.												
Descriptif de l'action	Dans le cadre de l'ATEAU, l'équipe d'animation sera composée de la façon suivante : - Direction : 0,3 ETP - Coordination AT'Eau : 1,00 ETP - Secrétariat : 1,00 ETP - Techniciens milieux aquatiques et bassins versants :3,40 ETP - Qualité/captages prioritaires : 2,5 ETP - Bocage/sol : 1,00 ETP - Quantité (inondations/ruissellement) : 0,6 ETP - Animation territoriale zones à enjeux : 0,25 ETP - Programme LIFE sur le Chéran : 1,00 ETP (jusqu'en 2027) - Animation territoriale zones à enjeux : 0,5 ETP (à partir de 2028) 'A noter, une évolution du métier avec le passage des techniciens milieux aquatiques vers une compétence élargie “milieux aquatiques & bassin versant”, intégrant sols, ruissellement, bocage, Sfn, hydrologie régénérative. Cette évolution nécessitera un effort de formation. L’objectif est de développer des actions intégrées cours d’eau et versant. L’animation territoriale dans le cadre du LIFE sur le Chéran porte ses fruits, des travaux ont été engagés sur les milieux aquatiques ainsi que sur les versants. L’ambition est de renforcer l’animation sur les zones à enjeux, avec un « animateur de territoire » qui remonte des projets et un « technicien milieux aquatiques/versant » qui les met en œuvre. La structuration proposée garantit une capacité d’intervention suffisante pour porter l’ambition du contrat, renforcer les relations avec les PRPDE et avec les intercommunalités, enfin pour assurer le suivi des actions et indicateurs.												
Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur		MOA	Objectif 2026		Objectif 2027		Objectif 2028		Objectif sur les 3 ans		Note : Les obligations pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge	
	Nombre de COPIL réalisés		BVO	1		1		1		3			
	ETP		BVO							11,65			
	Bilan des 3 ans		BVO							Réalisé			
Détails financiers	Actions		Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur
	COPIL		BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%
	Equipe ATEAU		BVO	TTC	580 000 €	620 000 €	630 000 €	1 830 000 €	60%	0%	6%	0%	0%
					0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%
	Total annuel				580 000 €	620 000 €	630 000 €						
	Total par accord de territoire				1 830 000 €								
Plan de financement	Structure		Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire	
				2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides		
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		60%	580 000 €	620 000 €	630 000 €	1 830 000 €	348 000 €	372 000 €	378 000 €	1 098 000 €		
	Région des Pays de la Loire		30%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Département de la Mayenne		6%	580 000 €	620 000 €	630 000 €	0 €	35 444 €	37 889 €	38 500 €	0 €		
	Département du Maine-et-Loire		0%										
	Autre financeur												
Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions de mise en œuvre : Actions réalisées sous réserves des financements, stabilité de l'équipe, adaptation des compétences, formation, coordination renforcée, suivi régulier des indicateurs Résultats attendus : Amélioration de la transersalité, optimisation des ressources, renforcement des partenriats (PRPDE)												

Enjeu AELB	D - Assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante						
Objectif stratégique AELB	A2 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides D1 - Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires						
Fiche n°	TR 1 - Foncier						
Type d'actions	Etude	Autre					

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Communauté de communes du Pays de Château Gontier (CCPCG)			
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon	Aires d'alimentation des captages prioritaires souterrains			
Situation actuelle - constat	Le foncier devient un enjeu important dans la mise en peuvre de certaines actions sur le long terme. L'enjeu est fort notamment sur les actions de préservation et/ou restauration des zones humides, des cours d'eau, des aires d'alimentation de captages prioritaires.				
Descriptif de l'action	Il s'agit de faire une étude sur les différents leviers fonciers mobilisables et les acteurs concernés par la thématique. Cette étude servira de base au syndicat du Bassin de l'Oudon et aux PRPDE pour qu'ils puissent se positionner. Les sujets étudiés seront variés acquisitions, gestion: ORE, BRCE, AFAFE... et pourront s'accompagner de rencontres avec les différents acteurs du terrain (PRPDE, SAFER, Communes, Notaires...) La Communauté de Commune du Pays de Chateau Gontier mènera quand à elle une stratégie foncière centrée sur le captage prioritaire de la Plaine, avec ensuite un objectif d'acquisition. Des opportunités d'acquisitions pourront émerger au cours de l'accord. Elles feront l'objet de demande complémentaires spécifique par les PRPDE.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Réalisation d'étude	BVO	1	1	1	Etude réalisée
	Acquisition foncière (Nb. Ha acquis)	CCPCG				12 ha acquis

Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en **rouge**

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention	
	Etude des outils fonciers disponible et leur mobilisation	BVO	TTC	15 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Etude des outils fonciers disponible et leur mobilisation, CCPCG	CCPCG	TTC	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Acquisitions foncière dans un but de protection de la ressource, PRPDE		TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	50%	0%	30%	0%	0%	80%	
	Acquisitions foncière dans un but de protection de la ressource, CCPCG	CCPCG	TTC	0 €	74 520 €	0 €	74 520 €	50%	0%	30%	0%	0%	80%	
	Acquisition foncière et ORE pour la restauration des zones humides	BVO	TTC	0 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	70%	0%	0%	0%	0%	70%	
	Total annuel			40 000 €	89 520 €	15 000 €								
	Total par accord de territoire			144 520 €										

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	40 000 €	79 520 €	5 000 €	124 520 €	20 000 €	39 760 €	2 500 €	62 260 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	40 000 €	5 000 €	5 000 €	50 000 €	12 000 €	1 500 €	1 500 €	15 000 €	
	Département de la Mayenne	30%	0 €	74 520 €	0 €	74 520 €	0 €	22 356 €	0 €	22 356 €	
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions de mise en œuvre : Actions réalisées sous réserves des financements et de l'implication des acteurs Résultats attendus : démarche foncière claire, partagées et mise en œuvre
--	---

Enjeu AELB	C - Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée					
Objectif stratégique AELB	A4 - Aménager les bassins versants		C1 - Renforcer la résilience des milieux en développant les solutions fondées sur la nature		D1 - Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires	
Fiche n°	TR 2 - Aménager les bassins versants					
Type d'actions	Etude	Travaux				

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)				
Localisation et/ou Masses d'eau	Zones d'actions prioritaires de l'AT'eau				
Situation actuelle - constat	Le bassin de l’Oudon est aujourd’hui marqué par une alternance de phénomènes climatiques extrêmes qui s’intensifient : des périodes de sécheresse durable où les cours d’eau s’assèchent et des épisodes pluvieux courts mais violents entraînant des ruissellements massifs, des inondations localisées et une déstabilisation des sols. Ce basculement climatique oblige le territoire à repenser la gestion quantitative de l’eau nécessitant une vision à long terme.				
Descriptif de l'action	Les aménagements de bassin versant constituent à ce titre une réponse déterminante. Ils traduisent l’idée que l’adaptation climatique commence bien en amont, là où se jouent les premiers transferts. Restaurer les fonctions naturelles des versants, installer des continuités bocagères, recréer des zones d’infiltration, équiper les parcelles de dispositifs ralentissant les écoulements, diversifier les couverts ou remodeler ponctuellement les reliefs par des solutions fondées sur la nature sont autant d’interventions qui, combinées, permettent de réduire la vitesse des flux et de sécuriser les usages en aval.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Projet accompagné	BVO				2 projets accompagnés
	Nb. de dispositifs tampon réalisés	BVO			2	

Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en *rouge*

	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
Plan de financement	Aménagement de dispositifs tampon en 53	BVO	TTC	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	50%	0%	30%	0%	0%	80%
	Aménagement de dispositifs tampon en 49	BVO	TTC	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Etudes d'aménagement à l'échelle d'un bassin versant ou d'une exploitation	BVO	TTC	0 €	20 000 €	10 000 €	30 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Total annuel			0 €	20 000 €	40 000 €							
	Total par accord de territoire			60 000 €									

Conditions de mise	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	0 €	20 000 €	40 000 €	60 000 €	0 €	10 000 €	20 000 €	30 000 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	0 €	20 000 €	25 000 €	45 000 €	0 €	6 000 €	7 500 €	13 500 €	
	Département de la Mayenne	30%	0 €	0 €	15 000 €	45 000 €	0 €	0 €	4 500 €	13 500 €	
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre : Actions réalisées sous réserves des financements, mobilisation des acteurs sur les zones prioritaires de l'ATEAU

Enjeu AELB	G - La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d’une gouvernance locale						
Objectif stratégique AELB	G2 - Sensibiliser, informer pour mieux mobiliser						
Fiche n°	SC 1 - Sensibiliser et communiquer						
Type d'actions	Communication	Sensibilisation					

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Oudon (CLE)			
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Le succès de l’Accord de Territoire Eau ne repose pas uniquement sur des solutions techniques ou des investissements. Il dépend d’abord de l’adhésion, de la compréhension et de la mobilisation de l’ensemble des acteurs. L’eau est une ressource transversale : elle relie les communes, les EPCI, les PRPDE, les agriculteurs, les gestionnaires d’infrastructures, les riverains, les associations, les services de l’État. Cette diversité impose une gouvernance solide, ouverte et structurée				
Descriptif de l'action	Conformément au 12è programme les actions liées à la sensibilisation priorisent les décideurs et notamment les élus. En effet, l’année 2026 verra le renouvellement des élus, et avec lui la nécessité de réexpliquer les enjeux, de partager les diagnostics, de donner une vision claire des défis usages-eau-climat. Le développement d’une culture commune de l’eau est un facteur décisif pour maintenir une dynamique cohérente, éviter les ruptures de stratégie et renforcer l’engagement des collectivités. Il convient également de sensibiliser les jeunes agriculteurs en formation car c'est eux, qui demain, devront faire évoluer les pratiques en faveur de la qualité de l'eau et de la résilience du territoire. Les actions de communication s’attache également à rendre visible le travail engagé. Valoriser les actions menées, les résultats obtenus, les restaurations exemplaires, les démarches agricoles vertueuses, c’est donner envie au territoire de poursuivre et d’amplifier l’effort. La communication, loin d’être un simple outil, devient un levier de fédération.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre de lettres agricoles de l'Oudon publiées	BVO	1	1	1	3
	Sensibilisation des EPCI et PRDRE	CLE				Réalisé
	Formation des élus du syndicat	CLE				Réalisé pour la nouvelle mandature
	Nombre de scolaires sensibilisés	CLE	30	30	40	100

*Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en **rouge***

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Sensibilisation et conseil des riverains, des gestionnaires, des collectivités et des entreprises	BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Former et sensibiliser les élus et décideurs du territoire (syndicaux, communautaires et communaux)	CLE	TTC	12 500 €	14 500 €	13 500 €	40 500 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Sensibiliser les scolaires et le grand public	CLE	TTC	5 500 €	5 500 €	5 500 €	16 500 €	0%	30%	0%	0%	0%	30%
	Sensibiliser les riverains, le public agricole, les jeunes agriculteurs et les futurs agriculteurs	CLE	TTC	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Poursuivre la publication de la Lettre agricole de l'Oudon	BVO	TTC	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	0%	30%	15%	0%	0%	45%
	Diversifier les vecteurs de communication	CLE	TTC	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	0%	30%	0%	0%	0%	30%
	Total annuel			33 000 €	35 000 €	34 000 €							
	Total par accord de territoire			102 000 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	17 500 €	19 500 €	18 500 €	55 500 €	8 750 €	9 750 €	9 250 €	27 750 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	35 500 €	37 500 €	36 500 €	109 500 €	10 650 €	11 250 €	10 950 €	32 850 €	
	Département de la Mayenne	15%	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions de mise en œuvre : Actions réalisées sous réserves des financements, mobilisation des acteurs Résultats attendus : Des élus formés et impliqués
--	--

Enjeu AELB	A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée						
Objectif stratégique AELB	A2 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides					B5 - Lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture	
	A1 - Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau						
Fiche n°	A4 - Aménager les bassins versants						
	LIFE - Revers'Eau Chéran						
Type d'actions	Etude	Travaux	Sensibilisation	Communication	Animation	Suivi Qualité	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)				
Localisation et/ou Masses d'eau	FRGR0521A - le Cheran amont	FRGR0521B - le Cheran aval			
Situation actuelle - constat	Le Chéran a subi de fortes modifications au cours du XXe siècle (urbanisation, remembrement agricole, simplification hydraulique), ce qui a dégradé ses habitats naturels et accéléré l’écoulement de l’eau. Ce projet s’inscrit dans le programme LIFE de l’Union européenne, qui finance des actions environnementales innovantes. L’AELB participe également au plan de financement dans le cadre de l’AT’eau. Lancer en 2022, le projet LIFE Chéran Revers’Eau (2022-2027) cherche à inverser cette tendance en restaurant les fonctionnalités naturelles du cours d’eau et en adaptant les pratiques locales aux défis du dérèglement climatique.				
Descriptif de l'action	Les actions portées dans le cadre du LIFE Chéran sont transversales et couvrent un large spectre d’enjeux environnementaux et sociaux : - Environnementaux : Restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie, amélioration de la qualité de l’eau (réduction des nitrates, pesticides, macropolluants), préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, suivis hydrobiologiques et physico-chimiques, création de mares, hydrologogie régénérative. -Socio-économiques : Accompagnement des agriculteurs, sensibilisation des citoyens, implication des scolaires et des acteurs locaux (associations de pêches, élus) dans la gestion de l’eau				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Voir indicateurs spécifiques du Life Revers'eau	BVO				

Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en **rouge**

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Travaux de restauration de l'hydromorphologie LIFE	BVO	HT	0 €	120 000 €	0 €	120 000 €	50%	0%	0%	0%	30%	80%
	Travaux de restauration de la continuité écologique LIFE	BVO	HT	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €	70%	0%	0%	0%	10%	80%
	Travaux de restauration des fonctionnalités des zones humides LIFE	BVO	HT	20 000 €	90 000 €	0 €	110 000 €	70%	0%	0%	0%	10%	80%
	Aménagement de bassin versant	BVO	TTC	0 €	90 000 €	0 €	90 000 €	50%	0%	0%	0%	30%	80%
	Etudes préalables à la restauration des milieux aquatiques LIFE	BVO	HT	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	50%	0%	0%	0%	30%	80%
	Etude préalable à l'effacement ou l'arasement d'ouvrages publics LIFE	BVO	HT	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	70%	0%	0%	0%	10%	80%
	Communication LIFE	BVO	TTC	25 000 €	20 000 €	0 €	45 000 €	0%	0%	0%	0%	80%	80%
	Etude sables du Pliocène LIFE	BVO	TTC	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €	0%	0%	0%	0%	80%	80%
	Suivi de la qualité de l'eau LIFE	BVO	TTC	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0%	0%	0%	0%	80%	80%
	Suivi et valorisation de la biodiversité LIFE	BVO	TTC	12 000 €	12 000 €	0 €	24 000 €	0%	0%	0%	0%	80%	80%
	Amont du Chéran - Accompagnement agriculteurs LIFE	BVO	TTC	75 000 €	45 000 €	0 €	120 000 €	0%	0%	0%	0%	80%	80%
	Animation LIFE	BVO	TTC	48 042 €	49 003 €	0 €	97 045 €	0%	0%	0%	0%	80%	80%
	Total annuel			127 000 €	532 000 €	0 €							
	Total par accord de territoire			659 000 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	70%	60 000 €	290 000 €	0 €	350 000 €	42 000 €	203 000 €	0 €	245 000 €	
	Région des Pays de la Loire	0%									
	Département de la Mayenne	0%									
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	10%	60 000 €	290 000 €	0 €	350 000 €	6 000 €	29 000 €	0 €	35 000 €	
	Autre financeur	80%	180 042 €	126 003 €	0 €	306 045 €	144 034 €	100 802 €	0 €	244 836 €	

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	La réussite du projet dépend de l’engagement collectif et de l'acceptation par les acteurs locaux. Les résultats visent une amélioration tangible et durable de la qualité de l’eau, des milieux et de la gouvernance
--	---

Enjeu AELB	C - Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée					
Objectif stratégique AELB	C3 - Partager les prélèvements entre les différents usages					
Fiche n°	GQ 1 - PTGE					
Type d'actions	Etude					

Maître(s) d'ouvrage(s)	Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Oudon (CLE)				
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Le bassin versant de l’Oudon fait face à des enjeux croisés de gestion quantitative de l’eau, exacerbés par les effets du changement climatique (sécheresses plus fréquentes, étiages prononcés) et les besoins concurrents entre usages (agriculture, eau potable, industrie, loisirs). Dans ce contexte, la Commission Locale de l’Eau (CLE) du bassin de l’Oudon doit intégrer une approche équilibrée entre préservation de la ressource et satisfaction des besoins socio-économiques. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau (PTGE) impose une évaluation fine des volumes prélevables, afin d’assurer la pérennité des milieux aquatiques tout en garantissant la viabilité des activités économiques locales. Cependant, les données disponibles restent fragmentaires, et les impacts socio-économiques des actions restent à évaluer.				
Descriptif de l'action	L’étude socio-économique sur les volumes prélevables a pour objectif d’évaluer les impacts des scénarios de gestion de l’eau sur les différents usages et acteurs du territoire. Cette étude s’inscrit en complément des volets environnementaux et techniques du PTGE, pour une gestion intégrée et équilibrée de la ressource.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Réalisation de l'étude	CLE				Etude réalisée

Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en *rouge*

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Etude socio-économique sur les volumes prélevables et co-construction du PTGE	CLE		75 000 €	0 €	15 000 €	90 000 €	50%	0%	30%	0%	0%	80%
	Total annuel			75 000 €	0 €	15 000 €							
	Total par accord de territoire			90 000 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	75 000 €	0 €	15 000 €	90 000 €	37 500 €	0 €	7 500 €	45 000 €	
	Région des Pays de la Loire	0%									
	Département de la Mayenne	30%	75 000 €	0 €	15 000 €	90 000 €	22 500 €	0 €	4 500 €	27 000 €	
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions de mise en œuvre : Pilotage : La CLE du bassin de l’Oudon, en collaboration avec les services de l’État, les chambres consulaires et les collectivités locales. Moyens humains et techniques : Mobilisation d’un bureau d’études spécialisé en socio-économie et gestion de l’eau, implication des acteurs locaux. Financement : Budget à prévoir dans le cadre de la construction du PTGE, avec cofinancement possible par l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne Résultats attendus : évaluation des impacts des actions sur les filières économiques (agriculture, industrie, tourisme) et propositions d’adaptation.
--	--

Enjeu AELB	C - Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée						
Objectif stratégique AELB	C1 - Renforcer la résilience des milieux en développant les solutions fondées sur la nature						
Fiche n°	GQ 2 - Améliorer les sols pour plus de résilience						
Type d'actions	Etude	Sensibilisation	Autre				

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)				
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon	Zones d'actions prioritaires de l'AT'eau			
Situation actuelle - constat	Le Bassin de l'Oudon est très sensible aux problématiques de gestion quantitative de la ressource en eau. En parallèle de la démarche de PTGE, le syndicat souhaite mettre en place des actions pour augmenter la résilience des exploitations agricoles sur ces sujets.				
Descriptif de l'action	Le sol est un levier prioritaire dans la gestion quantitaive de l'eau. En effet, c'est à la fois l'interface qui permet l'infiltration de l'eau dans les sols pour recharger les nappes phréatiques et limiter les ruissellements, et le lieu où les cultures trouvent l'eau nécessaire à leur croissance. Ainsi il est primordial de se pencher sur la question des sols agricoles du Bassin de l'Oudon, pour espérer améliorer la résilience du bassin face aux épisodes climatiques. Il est prévu d'accompagner des agriculteurs sur cette problématique du sol (amélioration des capacités d'infiltration du sol, fonctionnement du sol, connaissance de leur réserve utile...). Cette action s'appuiera sur la mise en place d'un réseau de suivi des sols qui permettra d'avoir des références plus précises sur certains types de sols caractéristiques du Bassin de l'Oudon, de les suivre au vu des aléas climatiques, et des pratiques culturales.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre d'agriculteurs accompagnés	BVO	0	6	6	12 exploitations
	Valorisation des données recueillies	BVO			1	1 valorisation (journée, publication...)
	Nombre d'actions collectives réalisées	BVO			1	1 action collective de sensibilisation

Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Accompagner individuellement les agriculteurs vers plus de résilience manque d'eau/trop d'eau	BVO	TTC	0 €	7 500 €	13 500 €	21 000 €	0%	50%	20%	0%	0%	70%
	Accompagner individuellement les agriculteurs vers plus de résilience manque d'eau/trop d'eau dans les zones d'actions prioritaires	BVO	TTC	0 €	9 000 €	15 000 €	24 000 €	30%	50%	0%	0%	0%	80%
	Mettre en place un "réseau de suivi des sols"	BVO	TTC	0 €	11 000 €	11 000 €	22 000 €	0%	50%	20%	0%	0%	70%
	Sensibilisation collective des exploitants et accompagnement vers la résilience	BVO	TTC	0 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	0%	50%	20%	0%	0%	70%
	Total annuel			0 €	32 500 €	44 500 €							
	Total par accord de territoire			77 000 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	30%	0 €	9 000 €	15 000 €	24 000 €	0 €	2 700 €	4 500 €	7 200 €	
	Région des Pays de la Loire	50%	0 €	32 500 €	44 500 €	77 000 €	0 €	16 250 €	22 250 €	38 500 €	
	Département de la Mayenne	20%	0 €	23 500 €	29 500 €	53 000 €	0 €	4 700 €	5 900 €	10 600 €	
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions de mise en œuvre : Actions réalisées sous réserves des financements, et des moyens humains disponibles. Résultats attendus : Meilleure prise en compte du rôle des sols dans l'adaptation au changement climatique Note: Les taux de subvention affichés sont ceux sur l'AAC de Segré. Si l'action est étendue hors d el'AAC de Segré ce sera sans subvention pour les agriculteurs concernés.
--	---

Enjeu AELB	Hors Enjeux AELB					
Objectif stratégique AELB	Hors objectifs stratégique AELB					
Fiche n°	IN 1 - Réduire la vulnérabilité aux inondations					
Type d'actions	Etude					

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)				
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Le bassin de l’Oudon est exposé à un risque inondation croissant, accentué par les effets du changement climatique (pluies intenses, crues soudaines) et l’artificialisation des sols. Les événements récents ont révélé de nouvelles vulnérabilités.				
Descriptif de l'action	Pour réduire la vulnérabilité aux inondations, en lien avec l'étude du CEREMA, trois actions complémentaires sont engagées : - Gestion des ouvrages de sur-stockage des eaux et surveillance : - Reconnaissance dans le cadre du PGRI en révision et dépôt d’un PAPI : Intégration des enjeux locaux dans le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) en révision, pour une meilleure prise en compte des spécificités du territoire. - Dépôt d’un Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI), permettant de mobiliser des financements pour des actions concrètes (travaux, sensibilisation, études).				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre d'ouvrages gérés	BVO	15	15	15	15 ouvrages gérés et surveillés
	Nombre d'études de réduction de la vulnérabilité	BVO		2		2 études réalisées

Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en *rouge*

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Gestion des ouvrages de sur-stockage des eaux et surveillance et contrôle des ouvrages	BVO	TTC	43 900 €	44 778 €	45 674 €	134 352 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Reconnaissance dans le cadre du PGRI en révision et déposer un PAPI	BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Travaux de réduction de la vulnérabilité sur le principe des SfN	BVO	HT	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	0%	50%	30%	0%	0%	80%
	Co-construire une stratégie locale du risque inondation (SLGRi) sur la base des études du CEREMA engagées en 2025	BVO	TTC	200 000 €	60 000 €	0 €	260 000 €	0%	0%	0%	0%	80%	80%
	Total annuel			243 900 €	104 778 €	95 674 €							
	Total par accord de territoire			444 352 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0%									
	Région des Pays de la Loire	0%									
	Département de la Mayenne	0%									
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	80%	200 000 €	60 000 €	0 €	260 000 €	160 000 €	48 000 €	0 €	208 000 €	

Conditions de mise en œuvre de l'action	Conditions de mise en œuvre : implication des acteurs locaux et mobilisation des Bureaux d'étude (CEREMA)
- résultats attendus	Résultats attendus : ouvrages sécurisés et optimisés, SLGRi validée, financements mobilisés via le PAPI, territoire plus résilient

Enjeu AELB	A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée						
Objectif stratégique AELB	A1 - Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau						
Fiche n°	MA 1 - Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau						
Type d'actions	Etude	Travaux	Cours d'eau	Plan d'eau			

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Communauté de communes du Pays de Château Gontier (CCPCG)				
Localisation et/ou Masses d'eau	Masse d'eau prioritaire proche du bon état	Zones d'actions prioritaires de l'AT'eau	Réservoirs biologiques	Liste 2	ZAP Anguille	
Situation actuelle - constat	Le réseau hydrographique du bassin de l'Oudon porte encore les effets d'aménagements anciens visant à accélérer l'évacuation de l'eau : rectifications, recalibrages, drainages ont entraîné une forte artificialisation des lits et une perte de diversité morphologique. Ces modifications ont réduit la capacité naturelle des cours d'eau à stocker et réguler l'eau, tout en favorisant l'érosion, le colmatage des substrats et l'appauvrissement des habitats aquatiques. Les masses d'eau présentent un état moyen à mauvais lié aux étiages sévères, aux pressions morphologiques et aux pollutions diffuses. La restauration hydromorphologique est identifiée comme un levier majeur du XIIe programme de l'AELB, du Plan eau de la Région et de la stratégie du bassin pour renforcer la résilience écologique.					
Descriptif de l'action	L'action mobilise l'ensemble des solutions fondées sur la nature visant à restaurer un fonctionnement naturel : diversification des habitats (R1), recharge granulométrique (R2), reméandrage (R3), réouverture de zones d'expansion des crues, réduction de l'impact des plans d'eau (effacement) connectés et rétablissement des échanges lit mineur – lit majeur. Elle s'inscrit dans les priorités du SDAGE, du SAGE, du XIIe programme et du Plan eau de la Région.					

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre d'étude préalable à la restauration hydromorphologique (BVO)	BVO	1	1	1	3
	Nombre d'étude préalable à la restauration hydromorphologique (CCPCG)	CCPCG	1			1
	Nombre de plan d'eau effacé	BVO		1	1	2
	Linéaire de cours d'eau restauré (R1, R2, R3) - (BVO) en ml	BVO	1000	2900	3300	7200
	Linéaire de cours d'eau restauré (R1, R2, R3) - (CCPCG) en ml	CCPCG		1900		1 900

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en *rouge*

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Etude préalable à la restauration hydromorphologique des cours d'eau	BVO	HT	25 000 €	40 000 €	40 000 €	105 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Etude préalable à la restauration hydromorphologique des cours d'eau CCPG	CCPCG	HT	19 226 €	19 226 €	19 226 €	57 678 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau CCPG	CCPCG	HT	85 452 €	85 452 €	67 002 €	237 906 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau BVO	BVO	HT	200 000 €	250 000 €	250 000 €	700 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Caractérisation des plans d'eau les plus impactant (en interne)	BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Travaux d'effacement de plan d'eau	BVO	HT	70 000 €	0 €	25 000 €	95 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Total annuel			399 678 €	394 678 €	401 228 €							
	Total par accord de territoire			1 195 584 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	399 678 €	394 678 €	401 228 €	1 195 584 €	199 839 €	197 339 €	200 614 €	597 792 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	399 678 €	394 678 €	401 228 €	1 195 584 €	119 903 €	118 403 €	120 368 €	358 675 €	
	Département de la Mayenne	0%									
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	La mise en œuvre repose sur un diagnostic préalable, une programmation coordonnée, la mobilisation et la concertation des partenaires concernés (riverains, commune, pêcheurs), la maîtrise réglementaire (DIG, dossier loi sur l'eau, dérogation espèces protégées) nécessaire et le recours aux dispositifs d'aides du XIIe programme et du Plan eau de la Région des Pays de la Loire. Les résultats attendus incluent une amélioration mesurable de l'état écologique, une restauration des fonctionnalités du milieu, une réduction des pressions identifiées et une meilleure résilience hydrologique et écologique du bassin.
--	--

Enjeu AELB	A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée						
Objectif stratégique AELB	A1 - Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau						
Fiche n°	MA 2 - Restaurer la continuité écologique sur un bassin versant						
Type d'actions	Etude	Travaux	Cours d'eau				

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)				
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon	Liste 2	ZAP Anguille	Masse d'eau prioritaire proche du bon état	Dynamique engagée dans le CT'eau
Situation actuelle - constat	Le Syndicat agit depuis plus 20 ans en faveur de la restauration de la continuité écologique, plus d'une centaine d'ouvrages ont été effacés. Cependant, certain cours d'eau du bassin (taux d'étagement identifié dans la stratégie) sont encore impactés par la présence de seuils. La circulation piscicole s'avère fragmentée et le transit sédimentaire altéré. De plus, la présence d'ouvrage banalise les faciès d'écoulement et l'hydromorphologie des cours d'eau.				
Descriptif de l'action	L'effacement des ouvrages sera privilégié car il présente la meilleur rapport coût/avantage. Ces effacements seront accompagnés de travaux de restauration de l'hydromorphologie en intégrant le changement climatique dans le dimensionnement des aménagements. En liste 2 et ZAP anguille, des aménagements d'ouvrage (type rivière de contournement) pourront être envisagés là où de droits d'eau sont valides. Cette action s'inscrit dans les priorités du SDAGE, du SAGE, du Xlle programme et du Plan eau de la Région.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre d'étude préalable à l'effacement	BVO	1	1	1	3
	Nombre d'ouvrages rendus franchissables dont X en liste 2	BVO	0	2	2	4 ouvrages dont 1 en liste 2
	Linéaire de libre écoulement rétabli en ml	BVO	0	2500	3000	5500
	Nombre d'ouvrage PAPARCE ou ZAP anguille aménagé	BVO			1	1
	Nombre d'étude préalable à l'aménagement d'ouvrages PAPARCE ou ZAP anguille	BVO	1	1		2

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Etude préalable à l'effacement ou l'arasement d'ouvrages publics	BVO	HT	40 000 €	30 000 €	30 000 €	100 000 €	70%	10%	0%	0%	0%	80%
	Travaux d'effacement ou d'arasement d'ouvrages publics	BVO	HT	0 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	70%	10%	0%	0%	0%	80%
	Etude préalable à l'aménagement d'ouvrages PAPARCE ou ZAP Anguille	BVO	HT	17 000 €	20 000 €	0 €	37 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Travaux d'aménagement d'ouvrages PAPARCE ou ZAP Anguille	BVO	HT	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Etude préalable à l'aménagement d'ouvrages en liste 2 hors PAPARCE et hors ZAP Anguille	BVO	HT	0 €	0 €	0 €	0 €	25%	30%	0%	0%	0%	55%
	Travaux d'aménagement d'ouvrages en liste 2 hors PAPARCE et hors ZAP Anguille	BVO	HT	0 €	0 €	0 €	0 €	25%	30%	0%	0%	0%	55%
	Total annuel			57 000 €	150 000 €	280 000 €							
	Total par accord de territoire			487 000 €									

Enjeu AELB	A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée						
Objectif stratégique AELB	A2 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides						
Fiche n°	MA 3 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides						
Type d'actions	Etude	Travaux	Zone Humide				

Maître(s) d'ouvrage(s)	Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Oudon (CLE)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)			
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Les milieux humides de l'Oudon ont été fragmentés, remblayés et drainés ; leur rôle d'écêtement, de filtration et de soutien des étiages est affaibli. La stratégie met l'accent sur l'inventaire des zones humides et la nécessité de restaurer les fonctionnalités de ces milieux pour la résilience au changement climatique, la qualité de l'eau et la recharge des nappes. Cette action s'inscrit dans les priorités du SDAGE, du SAGE, du XIIe programme et du Plan eau de la Région.				
Descriptif de l'action	Cette actions s'appuie sur trois piliers : 1) L'inventaire des zones humides est notamment réalisés dans le cadre des révisions de PLU ou des PLUi. Il est basé sur les critères pédologique et flore inféodée aux zones humides. 2) Les travaux de restauration des fonctionnalités. Ces restaurations doivent être accompagnées d'un plan de gestion afin de garantir les bénéfices des aménagements. 3) Le foncier : en fonction des opportunités, des acquisitions foncières peuvent être envisagées notamment dans le cadre de l'effacement de plans d'eau. Il convient également d'étudier la mise en place d'ORE afin de pérenniser les actions réalisées.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre de zones humides restaurées	BVO		2	1	3 zones humides
	Surface de zones humides restaurées (ha)	BVO		1,6	1,1	2,7
	Nombre d'études préalables à la restauration de zones humides	BVO		1	1	2
	Nombre d'inventaire de zones humides	CLE		1		

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention	
	Inventaires de zones humides	CLE	TTC	0 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Etudes préalables à la restauration de zones humides et plans de gestion	BVO	HT	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Gestion des zones humides et ENS propriétés du syndicat	BVO	TTC	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	0%	0%	50%	0%	0%	50%	
	Travaux de restauration des fonctionnalités de zones humides	BVO	HT	0 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	70%	10%	0%	0%	0%	80%	
	Total annuel			30 000 €	125 000 €	125 000 €								
	Total par accord de territoire			280 000 €										

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	0 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €	0 €	32 500 €	32 500 €	65 000 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	0 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €	0 €	19 500 €	19 500 €	39 000 €	
	Département de la Mayenne	50%	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €	
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	70%	0 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	0 €	21 000 €	21 000 €	42 000 €	
	Région des Pays de la Loire	10%	0 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	6 000 €	

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : inventaires et études préalables, concertation avec les riverains, conventionnement, Déclaration d'intérêt général, acquisition foncière, ORE, plans de gestion Résultats : indentification et préservation des zones humides, restauration des fonctionnalités des zones humides.
--	--

Enjeu AELB	A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée						
Objectif stratégique AELB	A3 - Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins						
Fiche n°	MA 5 - Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides						
Type d'actions	Travaux	Travaux					

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)					
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon					
Situation actuelle - constat	Plusieurs espèces emblématiques sont présentes sur le bassin de l'Oudon. Citons en particulier, la Loutre d'Europe (Lutra Lutra) et l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) qui font l'objet d'un plan national d'action (PNA) validé par le Conseil National de Protection de la Nature. L'habitat de ces espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques est sous pression en lien avec les activités humaines (agriculture, urbanisme). Le bassin de l'Oudon compte également 11 Espaces Naturels Sensibles liés aux milieux aquatiques.					
Descriptif de l'action	Afin de contribuer à la préservation de ces espèces protégées, il convient de réaliser des études préalables et travaux visant à restaurer l'habitat de ces espèces cibles. Il s'avère également nécessaire de préserver et restaurer les corridors écologiques favorisant la circulation de ces espèces au cours de leur cycle de vie. Dans le cadre de cette action, il est d'accompagner techniquement la mise en oeuvre de plans de gestion sur les ENS liés au milieux aquatiques. Cette démarche se fera naturellement en lien avec les techniciens des					

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre d'études sur les espèces protégées	BVO	1	1	1	3
	Nombre de sites ayant fait l'objet de travaux pour les espèces protégées	BVO	1	1	1	3
	Nombre de plan de gestion d'ENS accompagné	BVO	1			1

*Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en **rouge***

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention	
	Accompagnement technique des communes pour la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles liés aux milieux aquatiques	BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Etude des espèces emblématiques du bassin versant (ex : Loutre, Agrion de Mercure) dans le cadre des programmes de restauration des milieux aquatiques	BVO	TTC	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Travaux en faveur des espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats	BVO	HT	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Total annuel			10 000 €	10 000 €	20 000 €								
	Total par accord de territoire			40 000 €										

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	10 000 €	10 000 €	20 000 €	40 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	20 000 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	10 000 €	10 000 €	20 000 €	40 000 €	3 000 €	3 000 €	6 000 €	12 000 €	
	Département de la Mayenne	0%									
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : implication des communes Résultats : habitats et espèces préservés
--	--

Enjeu AELB	A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée						
Objectif stratégique AELB	Hors objectifs stratégique AELB						
Fiche n°	MA 6 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes						
Type d'actions	Etude	Travaux	Cours d'eau	Plan d'eau	Zone Humide		

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Département du Maine-et-Loire (Dép. 49)			
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Depuis 2006, le syndicat met en œuvre des actions d'arrachages manuel des espèces végétales exotiques envahissantes. Ces actions ont permis de contenir le développement de la Jussie sur l'Oudon et ses principaux affluents. On note cependant un fort développement de la Jussie sur l'étang de Saint Aubin à Pouancé. A signaler également la présence d'une station importante de Crassule de Helms sur la commune de Loiré.				
Descriptif de l'action	Fort des retours d'expérience, il est proposé de poursuivre les actions d'arrachage manuel des EEE. Cependant, ces actions doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie à l'échelle du bassin versant. Il faut également assuré un suivi des EEE afin d'agir rapidement en cas de découverte d'une nouvelle espèce. La mobilisations des acteurs de terrain est également nécessaire pour plus d'efficacité.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Surface d'herbiers arrachée (m2)	BVO	6000	6000	6000	18 000 m2
	Nombre de rongeurs aquatiques envahissantes capturés	BVO	5000	5000	5000	15000
	Réalisation de la stratégie de lutte contre les EEE	BVO		Réalisée		Réalisée
	Suivi des espèces exotiques envahissantes	BVO	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en *rouge*

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Arrachage des espèces végétales exotiques envahissantes	BVO	TTC	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	0%	0%	30%	30%	0%	60%
	Arrachage des espèces végétales exotiques envahissantes, en 49	Dép. 49	HT	11 500 €	11 700 €	11 900 €	35 100 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Capture des rongeurs aquatiques envahissants	BVO	TTC	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Participation au programme de recherche scientifique	BVO	TTC	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Suivi des espèces exotiques envahissantes	BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Mobilisation des acteurs de terrain et des riverains	BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Elaboration d'une stratégie de lutte contre les EEE	BVO	TTC	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	0%	30%	20%	30%	0%	80%
	Total annuel			82 500 €	82 700 €	72 900 €							
	Total par accord de territoire			238 100 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0%									
	Région des Pays de la Loire	30%	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	6 000 €	
	Département de la Mayenne	30%	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €	
	Département du Maine-et-Loire	30%	50 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €	15 000 €	15 000 €	12 000 €	42 000 €	
	Département de la Mayenne	20%	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	4 000 €	
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : suivi et mibilisation des acteurs locaux Résultats : maîtrise de la colonisation par les EEE en lien avec la stratégie.
--	---

Enjeu AELB	A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée						
Objectif stratégique AELB	Hors objectifs stratégique AELB						
Fiche n°	MA 7 - Gérer les embâcles et entretenir les ripisylves						
Type d'actions	Travaux						

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Département du Maine-et-Loire (Dép. 49)			
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Les embâcles font partie du fonctionnement naturel d'un cours d'eau. Cependant, certains peuvent présenter un risque pour les inondations ou les ouvrages d'art. Ils peuvent également faire obstacle à la continuité écologique et à la navigation. On observe une multiplication des embâcles en raison du déperissement des Aulnes malades (phytophthora).				
Descriptif de l'action	Conformément à la Déclaration d'intérêt général, le Syndicat interviendra en priorité dans les secteurs suivants : - embâcle situé sur un cours d'eau classé en liste 1 ou en liste 2 au code de l'environnement, - embâcle situé dans un linéaire de cours d'eau concerné par un projet de restauration hydromorphologique, - pont communaux. Le Département de Maine-et-Loire prévoit également de retirer les embâcles sur la partie domaniale de l'Oudon. Des travaux d'entretien sélectif de la ripisyle sont également prévus sur ce linéaire. L'objectif est d'avoir une ripisylve dense et diversifiée (essences, classes d'âge).				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Nombre d'embâcle retiré	BVO	5	5	5	15
	Linéaire de cours d'eau entretenu	Dép. 49	18	18	18	54

*Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en **rouge***

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Sensibilisation et conseil des riverains, des gestionnaires, des collectivités et des entreprises	BVO	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Travaux d'enlèvement sélectifs des embâcles	BVO	TTC	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	0%	0%	30%	30%	0%	60%
	Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	Dép. 49	TTC	6 000 €	7 000 €	8 000 €	21 000 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Total annuel			36 000 €	37 000 €	38 000 €							
	Total par accord de territoire			111 000 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0%									
	Région des Pays de la Loire	0%									
	Département de la Mayenne	30%	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	27 000 €	
	Département du Maine-et-Loire	30%	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	27 000 €	
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : suivi et mibilisation des acteurs locaux Résultats : maîtrise de la colonisation par les EEE en lien avec la stratégie.
--	--

Enjeu AELB	G - La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale						
Objectif stratégique AELB	A1 - Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau				G1 - Développer la connaissance pour éclairer les choix		
Fiche n°	ES 1 - Surveiller la qualité et la quantité de l'eau et des milieux						
Type d'actions	Suivi Qualité	Etude					

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Département de la Mayenne (Dép. 53)	Fédération de pêche du Maine-et-Loire (FDAPPMA 49)	Fédération de pêche de Mayenne (FDAPPMA 53)	
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Il est nécessaire de connaître l'état des Masses d'eau afin de suivre leur évolution et d'évaluer les actions menées. Mais aussi d'être en veille sur des problématiques émergentes sur le territoire pour pouvoir adapter les actions..				

Descriptif de l'action	Sur le bassin de l'Oudon est réalisé un suivi de l'état des Masses d'Eau hydrobiologique, hydromorphologique, physico-chimique et pesticide des eaux. Ce suivi est réalisé sur des stations existantes avec un historique conséquent. Le suivi est organisé annuellement entre les différents acteurs pour maximiser son efficacité et éviter les doublons. La cohérence est préservée pour les suivis de l'Agence, la Région, les Départements et le Bassin de l'Oudon. Certains suivis sont plus ponctuels et correspondent au suivi d'actions mises en place durant cet AT'EAU (zones prioritaires par exemple). Des analyses complémentaires seront réalisées sur des problématiques spécifiques ou émergentes (PFAS, TFA, microplastiques, pollutions industrielles...) Les point suivis sur le bassin de l'Oudon de manière régulière peuvent être: L'Oudon à Cossé le Vivien (4130500) , L’Uzure à BOUCHAMP-LES-CRAON (4131100), L’Hière à CHERANCE (4131200), Le Chéran à CONGRIER (4131250) et LA BOISSIERE (4131300), L’Oudon à CHATELAIS (4131400), L'Araize à Châtelaais (04131445), Le Misengrain à Nyoiseau (04131455), Les Nymphes à Noellet (04131470), La Verzée à Bourg d'Iré (04131500), La Sazée à Louvaines (04131600), La Thiberge au Lion d'Angers (04132050), L'Oudon à Segré (04638007), L'Oudon à Andigné (4132000), L'Argos à ste Gemmes d'Andigné (4131550) Un suivi spécifique est prévu sur les cours d'eau alimentant les captages d'eau potable souterrains prioritaires. Un suivi est aussi prévu sur certains point ayant fait l'objet de travaux d'envergure par le syndicat, afin de suivre dans la durée les évolutions (suivi hydrobiologiques, hydromorphologiques et biodiversité)
------------------------	---

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans	Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge
	Nombre de suivi post-travaux réalisés	BVO	2	2	2	6	
	Nombre de Masses d'eau suivies	BVO	5	5	5	5/an	

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Suivis hydrobiologiques, hydromorphologiques, biodiversité, bibliographie	BVO	TTC	7 000 €	7 000 €	7 000 €	21 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Mise en œuvre de sondes de suivi de température sur les cours d'eau principaux (49)	FDAPPMA 49	TTC	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Suivi des écoulements dans un protocole type "Onde" élargi	FDAPPMA 53	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Suivre l'état des Masses d'eau du bassin pour les paramètres physico-chimiques et pesticides	BVO	TTC	22 000 €	25 000 €	25 000 €	72 000 €	50%	0%	15%	0%	0%	65%
	Suivre les paramètres physico-chimiques et pesticides sur les zones d'actions	BVO	TTC	2 000 €	4 000 €	4 000 €	10 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%
	Suivre l'état des cours d'eau qui alimentent les nappes des captages souterrains prioritaires	BVO	TTC	3 000 €	5 000 €	3 000 €	11 000 €	0%	30%	15%	0%	0%	45%
	Suivre l'état des cours d'eau qui alimentent les nappes des captages souterrains prioritaires, Chalonge	EPB	TTC	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	0%	30%	0%	0%	0%	30%
	Suivre l'état des Masses d'eau du bassin pour les paramètres physico-chimiques et pesticides en Mayenne	Dép. 53	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Total annuel			39 500 €	46 500 €	44 500 €							
	Total par accord de territoire			130 500 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	33 500 €	38 500 €	38 500 €	110 500 €	16 750 €	19 250 €	19 250 €	55 250 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	17 500 €	21 500 €	19 500 €	58 500 €	5 250 €	6 450 €	5 850 €	17 550 €	
	Département de la Mayenne	15%	25 000 €	30 000 €	28 000 €	83 000 €	3 750 €	4 500 €	4 200 €	12 450 €	
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : Conditions climatiques permettant les suivis Résultats : Une meilleure connaissance de l'état des masses d'eau du bassin.
--	---

Enjeu AELB	B - Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions d'origine agricole						
Objectif stratégique AELB	D1 - Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires		B5 - Lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture		B6 - Accompagner les filières et les territoires pour une transition alimentaire		
Fiche n°	QT 1 - Action agricole territoriale sur l'aire du captage prioritaire de Segré						
Type d'actions	Etude	Sensibilisation	Autre				

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Communauté de communes du Pays de Château Gontier (CCPCG)			
Localisation et/ou Masses d'eau	Aire d'alimentation du Captage Prioritaire de Segré				

Situation actuelle - constat Le territoire comprend plusieurs captages prioritaires dégradés en Nitrates et Pesticides. Si des améliorations sont visibles sur certains spoint (nitrates à Segré), on constate une dégradation notamment au niveau des pesticides sur le territoire. Il s'agit de poursuivre certains actions engagées dans le CTEAU 20-25 qui semblent porter leurs fruit (MAEC, charte des préconisateurs, PSE...), et d'en développer de nouvelles.

Descriptif de l'action

Plusieurs actions engagées durant le CTEAU 20-25 sont à prousuivre durant l'ATEAU.

**Anisi, il est prévu de poursuivre la démarche de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) qui permet aux agriculteurs du territoire de s'engager dans des contrats de 5 ans rémunérants les efforts faits. Le Bassin de l'Oudon a déposé un PAEC pour 2026 sur l'Aire d'alimentation (AAC) du captage prioritaire de Segré. Il s'agira pour le Syndicat du Bassin de l'Oudon et la Communauté de commune de Chateau-Gontier d'accompagner les agriculteurs dans la réalisation de diagnostics agro-environnementaux, puis d'accompagner les agriculteurs sur la durée de leur engagement de façon collective ou individuelle. La poursuite de l'action sur la période 2028-2031 dépendra de la nouvelle PAC. Le syndicat, en tant que porteur du PAEC, participera à la CRAEC et aux différents groupes de travail sur les MAEC. Il informera les partenaires agricoles des évolutions éventuelles des dispositifs.*

**La charte des préconisateurs agricoles du bassin-versant de l'Oudon, signée en 2011, a pour objectif initial de garantir des préconisations respectant la qualité de l'eau. En 2019, une révision de cette charte a permis d'intégrer également un objectif de gestion quantitative de la ressource, avec 27 structures signataires. Les conseillers des différentes structures agricoles ont un rôle crucial auprès des agriculteurs dans l'élaboration de leurs stratégies de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires. Il est donc essentiel de les sensibiliser aux enjeux eau du territoire pour qu'ils adaptent leurs préconisations en conséquence.*

Il s'agit donc de poursuivre et développer l'animation engagée :

- organiser des rencontres avec les conseillers des structures en réunion d'équipes, pour leur présenter le syndicat du bassin de l'Oudon ainsi que l'évolution de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative sur le territoire*
- rechercher des organismes encore non signataires pour les faire adhérer, et maintenir le lien avec les structures adérentes*
- réaliser une veille sur des actions à mener en lien avec les préconisateurs*

** Les collectifs agricoles sont en effet des lieux d'échanges privilégiés, qui permettent la diffusion et l'appropriation de pratiques innovantes entre pairs. Les collectifs accompagnés abordent des thématiques qui sous-tendent des évolutions intéressantes en rapport avec les enjeux eau du territoire (nitrates, pesticides, disponibilité de la ressource) : autonomie alimentaire, leviers d'adaptation au changement climatique, réduction de l’usage des pesticides, préservation et restauration des sols. Les agriculteurs de ces groupes bénéficieront de journées d'animation collective, mais aussi d'un temps d'accompagnement individuel, afin de voir la mise en pratique sur chaque exploitation des éléments vus en groupe. Des journées portes ouvertes sont organisées après 3 ans de vie des groupes, pour partager les avancées et difficultés rencontrées avec d'autres agriculteurs du bassin de l'Oudon.*

**Participation aux journées de sensibilisation organisées sur le territoire par les partenaires agricoles du Syndicat de l'Oudon sur des thématiques qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau (exemple : semis de prairies sous couvert de méteil, matériel de semis direct, déhserbage mécanique du maïs, etc.)*

**Une expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux a eu lieu sur le Bassin de l'Oudon en 2021-2026, dans le cadre expérimentalt de l'AELB. Au vu du bilan plutôt positif de cette aciton, il est prévu de poursuivre la démarche de PSE sur le territoire, notamment via la conconstruction et le développement d'une démarche de PSE privé dans un projet multi-partenarial en lien avec le GAL Sud-Mayenne, Réseau Haie, la Fédération Régionale de la Chasse... Un appui financier est demandé pour permettre un accompagnement technique des agriculteurs (diagnostic puis accompagnement technique tout au long du PSE pour permettre la montée en compétence des agriculteurs), ainsi que pour accompagner la construction d'un PSE privé, démarche assez complexe notamment sur les volets juridique, marketing, animation collective... qui nécessite des compétences non présentes en interne. Le suivi administratif des démarches est prévu en interne. Cette action sera en partie réalisée avec les prestataires Bocalab. Les montants inscrits dans l'aTEAU sont dédiées à des prestations complémentaires, non comprises dans BocaLab.*

Enfin, afin de trouver des cohérence entre les intérêts économiques des exploitations et l'amélioration des la qualité de l'eau il est prévu de lancer une étude "filières à Bas Niveau d'Intrants" pour étudier les différentes cultures pertinentes localement à la fois d'un point de vue agronomique et environnemental mais aussi en étudiant la présence "agro-industrielle" permettant le développement et la valorisation de ces cultures.

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Engagement d'une démarche PSE	BVO	étude en cours	étude en cours	démarche engagée	1 démarche engagée
	Nombre de conseillers sensibilisés	BVO	20	20	20 par an	20 par an
	Nombre de diagnostics MAEC	BVO	20	0	0	20
	Nombre de diagnostics MAEC	CCPCG	4	0	0	4 exploitations
	Nombre d'agriculteurs accompagnés en MAEC	BVO	0			
	Nombre d'agriculteurs accompagnés en MAEC	CCPCG	0	4	4	4 exploitations

Note : Les indicateurs obligatoires de l’AT’EAU pour l’Agence de l’eau Loire-Bretagne apparaissent en **rouge**

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Diagnostic MAEC	BVO	TTC	33 000 €	0 €	0 €	33 000 €	50%	0%	20%	0%	0%	70%
	Accompagnement des agriculteurs engagés en MAEC, CCPCG	CCPCG	TTC	5 400 €	2 000 €	2 000 €	9 400 €	50%	0%	30%	0%	0%	80%
	Accompagnement des agriculteurs engagés en MAEC	BVO	TTC	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	50%	0%	20%	0%	0%	70%
	Diagnostic des exploitations pour une entrée dans un PSE et accompagnement technique durant le PSE	BVO	TTC	12 000 €	24 000 €	36 000 €	72 000 €	0%	50%	20%	0%	0%	70%
	Diagnostic des exploitations pour une entrée dans un PSE et accompagnement technique durant le PSE	CCPCG	TTC	11 000 €	6 500 €	6 500 €	24 000 €	0%	50%	30%	0%	0%	80%
	Appui technique à la création des PSE												
	Développer et construire un PSE (public, privé, public/privé)	BVO	TTC	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	0%	50%	20%	0%	0%	70%
	Etude d'opportunité du développement de BNI sur le territoire	BVO	TTC	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	50%	0%	20%	0%	0%	70%
	Accompagnement collectif des agriculteurs des captages vers de la mise en œuvre de leviers agro-écologiques efficaces	BVO	TTC	43 000 €	53 000 €	53 000 €	149 000 €	0%	50%	20%	0%	0%	70%
	Action Infiltr'eau et Phyt'eau propre	Dép. 53	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Sensibilisation et formation des conseillers intervenant sur les exploitations agricoles aux enjeux de l'AAC (Charte des préconisateurs)	BVO	TTC	3 500 €	500 €	0 €	4 000 €	0%	50%	20%	0%	0%	70%
	Total annuel			117 900 €	152 000 €	107 500 €							
	Total par accord de territoire			377 400 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	38 400 €	58 000 €	2 000 €	98 400 €	19 200 €	29 000 €	1 000 €	49 200 €	
	Région des Pays de la Loire	50%	79 500 €	94 000 €	105 500 €	279 000 €	39 750 €	47 000 €	52 750 €	139 500 €	
	Département de la Mayenne	20%	101 500 €	143 500 €	99 000 €	344 000 €	20 300 €	28 700 €	19 800 €	68 800 €	
	Département de la Mayenne	30%	16 400 €	8 500 €	8 500 €	33 400 €	4 920 €	2 550 €	2 550 €	10 020 €	
	Autre financeur						0 €	0 €	0 €	0 €	

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : Actions réalisées sous réserves des financements. Avoir des prestataires compétents et sachant accompagner les agriculteurs au changement. Résultats : dynamique locale et amélioration de la qualité d'eau dans le milieu.
--	---

Enjeu AELB	B - Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions d'origine agricole						
Objectif stratégique AELB	B5 - Lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture						
D1 - Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires							
Fiche n°	QT 2 - Action agricole captages souterrains et zones d'actions prioritaires						
Type d'actions	Etude	Sensibilisation	Autre				

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Communauté de communes du Pays de Château Gontier (CCPCG)	Eaux des Portes de Bretagne (EPB)		
Localisation et/ou Masses d'eau	Aires d'alimentation des captages prioritaires souterrains	Zones d'actions prioritaires de l'AT'eau			
Situation actuelle - constat	Ce contrat concerne 3 captages souterrains prioritaires et un captage souterrain sensible. Ces captages ont des problématiques nitrates, et pesticides en émergence (sauf Chalonge). Il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs de ces zones pour une évolution de leurs pratiques afin de tendre vers une amélioration de la qualité de l'eau au captages. L'objectif général est de descendre sous les 40 mg/l de nitrates en P 90 (à horizon 10 ans sauf la Plaine) et de rester sous les seuils Eau potable pour les pesticides. Le captage de Segré connaît aussi une dégradation due aux pesticides. L'action est renforcées sur certaines zones de l'AAC afin de travailler précisément sur ces problématiques de transferts (zones d'actions prioritaires= Araize amont, Uzure amont, Chéran, PPC des captages non prioritaires)				
Descriptif de l'action	Les agriculteurs seront accompagnés individuellement sur ces zones. L'objectif est de mettre aussi en place une action collective, en parallèle de l'accompagnement individuel sur les AAC des captages prioritaires, et prenant petit à petit le pas sur l'action individuelle sur les autres zones prioritaires. Cet accompagnement sera essentiellement agronomique, avec un complément pesticides sur les AAC des captages souterrains prioritaires, et sur les sieges d'exploitations localisées sur les zones. Des analyses de sol pourront être réalisées si c'est nécessaire pour l'accompagnement. Il est aussi prévu de mener des essais sur ces zones afin de donner à voir et d'accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques (contourner la peur d'essayer).				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	SAU avec un IFT <0,5 sur les AAC souterrains prioritaires	BVO			30% de la SAU	30% de la SAU
	Nombre d'agriculteurs accompagnés sur les AAC souterrains prioritaires	BVO	60% d'adhésion	70% d'adhésion	80% d'adhésion	80% d'adhésion
	Nombre d'agriculteurs accompagnés sur les zones prioritaires (hors AAC)	BVO		7 exploitations	15 exploitations	15 exploitations accompagnées
	Adhésion des agriculteurs (Chalonge)	EPB	50% d'adhésion	75% d'adhésion	100% d'adhésion	100% d'adhésion
	Analyses d'eau brute au captage (Chalonge)	EPB	100% des analyses < à 45	100% des analyses < à 45	100% des analyses < à 45	100% des analyses < à 45 mg/l
	Nombre d'agriculteurs accompagnés (Plaine)	CCPCG			4 exploitations	4 exploitations

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention	
	Sensibilisation et accompagnement des exploitants vers moins de pesticides	BVO	TTC	8 500 €	9 100 €	9 400 €	27 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Accompagnement technique agricole des exploitants vers de la mise en œuvre de leviers agro-écologiques efficaces, dont analyses	BVO	TTC	44 000 €	45 500 €	47 500 €	137 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Accompagnement technique agricole des exploitants vers de la mise en œuvre de leviers agro-écologiques efficaces, dont analyses, CCPCG	CCPCG	TTC	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Accompagnement technique agricole des exploitants vers de la mise en œuvre de leviers agro-écologiques efficaces, dont analyses, EPB	EPB	TTC	13 500 €	10 000 €	10 000 €	33 500 €	50%	30%	0%	0%	0%	80%	
	Mettre en place des essais locaux pour donner à voir les leviers conseillés, et sensibiliser pour enclencher de réels changements de pratiques	BVO	TTC	12 000 €	20 000 €	20 000 €	52 000 €	0%	50%	30%	0%	0%	80%	
	Accompagner les agriculteurs pour limiter les transferts	BVO	TTC	14 000 €	32 000 €	39 000 €	85 000 €	0%	50%	30%	0%	0%	80%	
	Total annuel			97 000 €	121 600 €	130 900 €								
	Total par accord de territoire			349 500 €										

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	71 000 €	69 600 €	71 900 €	212 500 €	35 500 €	34 800 €	35 950 €	106 250 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	71 000 €	69 600 €	71 900 €	212 500 €	21 300 €	20 880 €	21 570 €	63 750 €	
	Département de la Mayenne	30%	26 000 €	52 000 €	59 000 €	137 000 €	7 800 €	15 600 €	17 700 €	41 100 €	
	Région des Pays de la Loire	50%	26 000 €	52 000 €	59 000 €	137 000 €	13 000 €	26 000 €	29 500 €	68 500 €	
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : Actions réalisées sous réserves des financements. Avoir des prestataires compétents et sachant accompagner les agriculteurs au changement. Résultats : dynamique locale et amélioration de la qualité d'eau dans le milieu.
--	---

Enjeu AELB	D - Assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante						
Objectif stratégique AELB	D1 - Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires			D3 - Sécuriser la distribution de l'eau potable		C3 - Partager les prélèvements entre les différents usages	
Fiche n°	QT 3 - Protéger et étudier la ressource en Eau potable						
Type d'actions	Etude						

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)	Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA)	Communauté de communes du Pays de Château Gontier (CCPCG)		
Localisation et/ou Masses d'eau	Aire d'alimentation du Captage Prioritaire de Segré				
Situation actuelle - constat	Cette action concerne la ressource d'alimentation en eau potable du Bassin de l'Oudon.				
Descriptif de l'action	Cette action vise la réalisation d'études pour aider à la décision (devenir de la prise d'eau de Segré) .				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	MOA	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Réalisation d'étude	SEA				Etude finalisée

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en *rouge*

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Etude d'optimisation de la gestion des ressources en eau potable, y compris l'Oudon	SEA	TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Total annuel			0 €	0 €	0 €							
	Total par accord de territoire			0 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Région des Pays de la Loire	30%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Département de la Mayenne	0%									
	Département du Maine-et-Loire	0%									
	Autre financeur	0%									

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : Actions réalisées sous réserves des financements. Résultats : Une stratégie d'action déterminée pour chaque captage.
--	--

Enjeu AELB	B - Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions d'origine agricole						
Objectif stratégique AELB	B5 - Lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture		C1 - Renforcer la résilience des milieux en développant les solutions fondées sur la nature		D1 - Reconquérir la qualité des eaux de captages prioritaires		
Fiche n°	QT 4 - Bocage						
Type d'actions	Etude		Travaux	Sensibilisation	Communication		

Maître(s) d'ouvrage(s)	Syndicat du bassin de l'Oudon (BVO)				
Localisation et/ou Masses d'eau	Bassin de l'Oudon				
Situation actuelle - constat	Le Bassin de l'Oudon est un territoire relativement bocager (comparativement au national), mais la plupart des haies sont très dégradées et non fonctionnelles. Il est généralement admis que le bocage a un rôle essentiel, pour les enjeux érosion, ruissellement, qualité et quantité de l'eau, biodiversité, changement climatique... C'est donc un levier majeur à mobiliser sur notre territoire.				
Descriptif de l'action	Le syndicat du bassin de l'Oudon met en place plusieurs actions afin de favoriser l'implantation de haies sur le bassin-versant mais aussi d'améliorer la qualité du bocage existant par le suivi des haies plantées et le développement du Label Haie sur le territoire: - Coordination des plantations sur Anjou bleu Communauté, sur la Communauté de Communes du Pays de Craon et sur Laval Agglomération. La possibilité de faire de la restauration de haies endommagées, des haies doubles, des haies sur talus ou de la régénération de haies existantes est encouragée. -L'accompagnement des planteurs sera renforcé, avec la poursuite des formations collectives et l'ajout d'un suivi individuel des plantations -Accompagnement des exploitants agricoles le souhaitant dans la réalisation d'un Plan de Gestion Durable des Haies de leur exploitation (PGDH) -Accompagnement des collectivité le souhaitant dans la réalisation d'un Plan de Gestion Durable des Haies dont ils ont la propriété et la gestion -Développement de l'Organisation collective de Gestionnaire (OCG) de l'Oudon porteuse d'un Label Haie, par l'intégration de nouvelles exploitations, et formation de l'ensemble des exploitations engagées. -Le syndicat peut conseiller les communautés de communes adhérentes sur cette thématique.				

Indicateurs de suivi et objectifs (par maître d'ouvrage)	Indicateur	Maître	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028	Objectif sur les 3 ans
	Linéaire de haies plantées	BVO	20 km	15km	10km	45 km
	Qualité des haies plantées	BVO	70% des haies plantées dans un état satisfaisant	80% des haies plantées dans un état satisfaisant	80% des haies plantées dans un état satisfaisant	80% des haies plantées dans un état satisfaisant
	Nombre d'agriculteurs accompagnés suite aux plantations sur les zones d'actions prioritaires	BVO	5	8	8	16
	Agriculteurs accompagnés vers une gestion durable	BVO	10 exploitations	7 exploitations	7 exploitations	24 exploitations

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge

Détails financiers	Actions	Maître d'ouvrage	HT / TTC	2026	2027	2028	Total 3 ans	Taux AELB	Taux région	Taux CD53	Taux CD49	taux autre financeur	Taux de subvention
	Plantations de haies	BVO	HT	250 000 €	250 000 €	250 000 €	750 000 €	0%	0%	25%	0%	55%	80%
	Suivi et accompagnement des haies plantées, formation des planteurs	BVO	TTC	9 700 €	9 700 €	9 700 €	29 100 €	0%	0%	25%	0%	25%	50%
	Suivi et accompagnement des haies plantées, formation des planteurs en zone d'action prioritaire	BVO	TTC	1 800 €	3 600 €	3 900 €	9 300 €	50%	0%	0%	0%	25%	75%
	Sensibilisation, animation de groupe pour rendre accessible le Label Haie sur le territoire, dans la durée	BVO	TTC	10 000 €	10 000 €	12 000 €	32 000 €	0%	0%	25%	0%	0%	25%
	Formation technique des exploitants à la gestion durable de la haie	BVO	TTC	8 500 €	12 500 €	12 500 €	33 500 €	0%	0%	25%	0%	0%	25%
	Réalisation de PGDH	BVO	TTC	24 000 €	34 000 €	24 000 €	82 000 €	0%	0%	25%	0%	55%	80%
	Total annuel			304 000 €	319 800 €	312 100 €							
	Total par accord de territoire			935 900 €									

Plan de financement	Structure	Taux	Montant prévisionnel retenu				Aides prévisionnelles				Commentaire	
			2026	2027	2028	Montant prévisionnel retenu	2026	2027	2028	Montant des aides		
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	1 800 €	3 600 €	3 900 €	9 300 €	900 €	1 800 €	1 950 €	4 650 €		
	Région des Pays de la Loire	50%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Département de la Mayenne	25%	302 200 €	316 200 €	308 200 €	926 600 €	75 550 €	79 050 €	77 050 €	231 650 €		
	Département du Maine-et-Loire	0%										
	Autre financeur	55%	274 000 €	284 000 €	274 000 €	832 000 €	150 700 €	156 200 €	150 700 €	457 600 €		
	Autre financeur	0%										

Conditions de mise en œuvre de l'action - résultats attendus	Conditions : Actions réalisées sous réserves des financements. Avoir des prestataires compétents. Résultats : dynamique locale et amélioration de la qualité du bocage existant
--	--